

Conditions de participation et modalités des cours

Conditions de participation aux cours

Cours avec tutorat

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours.
- Pour réussir le cours et passer au bloc suivant, vous devez participer activement aux classes virtuelles ; vous devez allumer la caméra pour permettre à votre personne-ressource de bien vous aider dans votre apprentissage.
- Vous devez remettre à cette personne-ressource les productions orales et écrites demandées.
- Une absence de plus de 10 jours consécutifs entraîne la désactivation de votre accès au cours.
- Après 30 semaines de formation en ligne dans un même bloc, vous devrez poursuivre votre apprentissage en autoformation.

Nous vous rappelons que la Francisation en ligne (FEL) représente environ :

- 100 heures de formation par bloc pour le stade intermédiaire (blocs 1 à 4) ;
- 300 heures de formation par bloc pour le stade avancé (blocs 5 et 6).

La durée totale de la formation linguistique offerte par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) est de 2 200 heures, maximum.

Cours en autoformation

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours ;
- Une absence de plus de 10 jours consécutifs entraîne la désactivation de votre accès au cours.

Le temps de travail consacré dans les cours en autoformation n'est pas comptabilisé dans les 2 200 heures de formation linguistique offerte par le Ministère.

Modules spécialisés par domaine d'emploi en autoformation

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours ;
- Une absence de plus de 10 jours entraîne la désactivation de votre accès au cours.

Le temps de travail consacré dans les cours en autoformation n'est pas comptabilisé dans les 2 200 heures de formation linguistique offerte par le Ministère.

Modalités

En cochant « J'accepte ces conditions », je comprends et j'accepte que :

- Tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques, complets et exacts ;
- Le Ministère peut communiquer avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans ma demande. Il peut aussi exiger des preuves écrites ou d'autres documents jugés nécessaires pour appuyer les renseignements fournis dans ma demande.

En cas de renseignements erronés ou trompeurs, de faux documents, de documents modifiés ou altérés, le Ministère pourra mettre fin, en tout temps, à ma formation.

J'ai l'obligation d'aviser le Ministère de tout changement relatif aux renseignements transmis dans le présent formulaire à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de ma formation.

Je m'engage à respecter les règles et conditions du cours qui me seront communiquées.